

COLLECTION PASSION

Siège social ; Mairie

1 pl de la Mairie

26600 LA ROCHE DE GLUN

asso.collectionpassion@laposte.net

REGLEMENT « PARTICIPATION AU SALON DES COLLECTIONNEURS »

A LA MUSARDINE LA ROCHE DE GLUN (Drôme)

- Pourront exposer :
 - prioritairement les adhérents à jour de leur cotisation réglée **au plus tard le 30 juin** et qui s'inscriront dans les délais prévus, **au plus tard le 31 octobre**;
 - les mineurs adhérents sous la responsabilité de leur représentant légal.
 - les collectionneurs et les mineurs (sous la responsabilité de leur représentant légal) **non adhérents** qui auront acquitté le droit d'inscription de **10 € pour 2 tables** (1 m 20 x 0 m 80) à la date limite d'inscription fixée par les organisateurs soit **le 31 octobre 2016** et dans la limite des places disponibles.
 - La clôture des inscriptions interviendra dès que le nombre d'emplacements disponibles sera atteint.
 - Chaque collectionneur adhérent ou non devra, lors de l'inscription, préciser le nombre de tables dont il aura besoin, le **maximum** étant de **2 sans supplément de prix** (dimensions d'une table 1 m 20 x 0 m 80). Participation de **5 €** par table supplémentaire. Possibilité de disposer de 1 à 3 grilles à titre gracieux pour accrochage (en faire la demande lors de l'inscription – largeur 1 m). Au-delà de 3, contacter les responsables.
 - Aucun collectionneur non inscrit et n'ayant acquitté sa contribution en temps voulu ne pourra prétendre exposer le jour même de la manifestation sauf désistement de dernière minute d'un exposant et accord des membres du bureau.
 - L'installation des stands se fera le **15 novembre à partir de 7 h et la désinstallation à partir de 18 h précises** (installation possible la veille sous l'entière responsabilité de l'exposant). Dans l'intérêt de tous, **il est impératif de respecter l'horaire de fermeture annoncé au public**. En cas de non respect de cette consigne, des sanctions pourront être prises.
 - Les transactions entre collectionneurs et/ou entre collectionneurs et le public, même à titre onéreux, seront autorisées (bourse d'échanges et achats-ventes).
 - **Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables en cas d'avaries et vols sur les stands. Il appartient donc à chacun d'être vigilant.**
- **En cas de désistement, après la date limite des inscriptions, aucun remboursement des frais engagés ne pourra être exigé sauf cas de force majeure dûment justifié.**